

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 MARS 2023**

Date de convocation : 27/02/2023

Date d'affichage : 27/02/2023

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

en présence : 9

votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois de mars, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, en l'absence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, A. BOBOWSKI, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON

Absents excusés : P. LEFEBVRE, C. PICAUD, D. CAPY

Absents excusés non représenté : P. LEFEBVRE

Absent non excusé : /

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à O. FACHE

Est désigné secrétaire de séance, Aurélie BOBOWSKI, conseillère municipale, assistée de Jacqueline MOUTURAT, secrétaire de Mairie.

Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, souhaite la bienvenue à tous les membres présents, présente les excuses de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire, pour son absence pour raisons médicales. Il fait l'appel et constatant que les conditions de quorum sont remplies, il ouvre la séance.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12/12/2022
- Engagement 2023 pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement du Centre Social Rurale de Guiscard
- Adhésion de nouveaux EPCI au SE60
- Demande d'occupation du domaine public pour un Food Truck
- Proposition de vente à la commune de la parcelle AH120
- Abattage des arbres du calvaire
- Arrêt des régies de la location de la salle polyvalente et des emplacements de pêche
- Modalités de remboursement en cas d'annulation de la location de la salle polyvalente
- Modalités de remboursement en cas de dégradations lors de la location de la salle polyvalente
- Modification du règlement de la salle polyvalente
- Location de la salle polyvalente et associations
- Questions diverses

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2022**

Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, indique aux conseillers municipaux que le procès-verbal leur a été envoyé par mail sécurisé en même temps que la convocation et considère donc que l'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance. Il leur demande de voter pour l'approbation de celui-ci.

Le procès-verbal de la séance du 12/12/2022 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité dont deux procurations, celles de Christophe PICAUD et Damien CAPY, et est signé séance tenante.

## **1 – ENGAGEMENT 2023 POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU CENTRE SOCIAL RURALE DE GUISCARD**

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, propose à l'assemblée de voter le renouvellement de la participation de la commune aux activités des enfants de Morlincourt au Centre de Loisirs Sans Hébergement du Centre Social Rural de Guiscard pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Il présente les tarifs pour 2023 qui sont inchangés : 9,00€ la journée et 4,50€ la demi-journée.

Après délibération et à l'unanimité dont deux procurations, le Conseil Municipal décide de renouveler sa participation pour 2023 au CLSH du Centre Social de Guiscard et vote à l'unanimité la proposition des tarifs. Il autorise Monsieur Marc DEGAUCHY à signer l'engagement annuel 2023.

## **2 – ADHESION DE NOUVEAUX EPCI AU SE60**

Mr DEGAUCHY expose aux conseillers que les Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois désirent adhérer au Syndicat d'Énergie de l'Oise afin de lui transférer la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) et qu'ils doivent se prononcer sur ces adhésions

Après délibération et à l'unanimité dont deux procurations, le Conseil Municipal approuve ces adhésions.

## **3 – DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN FOOD TRUCK**

Le Conseil Municipal est informé par Mr DEGAUCHY que les dirigeants de NJ FAMILY BURGER sont à la recherche d'un emplacement pour installer leur Food Truck le lundi soir pour faire de la vente de burgers et qu'ils désirent un branchement électrique pour leur activité.

Mr DEGAUCHY fait savoir qu'il conviendrait d'établir une convention fixant les modalités de mise à disposition du domaine public ainsi que de décider d'un montant de redevance annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont deux procurations autorise les dirigeants de NJ FAMILY BURGER à installer leur camion de vente de burgers sur la place de Morlincourt, à proximité du coffret électrique, à brancher leur camion de vente de burgers au coffret électrique pour exercer leur activité.

Il décide également que le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public sera de 120,00€ avec le premier mois gratuit et autorise Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, à signer la convention d'occupation du domaine.

## **4 – PROPOSITION DE VENTE A LA COMMUNE DE LA PARCELLE AH120**

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, informe l'assemblée que la mairie a reçu une proposition de vente au profit de celle-ci concernant la parcelle AH 120 d'une contenance de 4 centiares. Cette parcelle est située à l'angle de la ruelle POIRET et la rue du Jeu d'Arc, et qui a été goudronnée en trottoir.

Il leur fait savoir que l'héritière de la succession de Monsieur Christian DAY propose un prix de 300.00€.

Monsieur Marc DEGAUCHY demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette offre.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette proposition car le montant proposé leur semble élevé. Il charge Monsieur Marc DEGAUCHY d'en informer le vendeur.

## **5 – ABATTAGE DES ARBRES DU CALVAIRE**

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, rappelle à l'assemblée que Monsieur le Maire avait évoqué le projet de faire réaliser un devis pour l'abattage des tilleuls centenaires qui entourent le calvaire car ils sont en très mauvais état et ils présentent un risque pour les piétons et les véhicules qui circulent à leurs abords.

Il présente donc un devis de l'entreprise MENNECART qui pourrait effectuer ces travaux pour un montant de 1 380.00€ TTC pour la mise en sécurité, l'abattage des arbres, l'évacuation des déchets et le rognage des souches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, à signer le devis et faire exécuter les travaux.

Madame BOBOWSKI émet cependant une réflexion sur la réglementation en matière d'élagage et la coupe des arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux. Elle pense savoir que les coupes ne doivent pas intervenir après le 15 mars. Elle demande que l'abattage des arbres du calvaire soit reporté dans l'attente des précisions et des données vérifiées sur cette réglementation.

## **6 – ARRET DES REGIES DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DES EMPLACEMENTS DE PECHE**

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, rappelle aux conseillers que la régie pour la location des emplacements de pêche a été instaurée en 2001 et celle pour la location de la salle polyvalente en 2003. Il les informe qu'afin de mettre fin aux règlements en espèces ou en chèque et de mettre en place le paiement par avis de somme à payer, il faut arrêter les régies.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la suppression des régies de recette des droits de pêche et la régie de recette des produits de la location de la salle polyvalente au 30 juin 2023, et d'annuler les arrêtés portant nomination des régisseurs et des suppléants au 30 juin 2023.

## **7 – MODALITES DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, rappelle à l'assemblée que la régie de recette pour l'encaissement des produits de la location de la salle polyvalente va être supprimée et qu'à compter du 01 juillet 2023, le paiement de cette location se fera par avance dès réception d'un avis de paiement.

Puisque le paiement va se faire de façon anticipée, il propose d'instaurer les modalités de remboursement en cas d'annulation.

Madame LEROY présente des modèles de règlement de location de salle polyvalente qui pourrait aider les conseillers à prendre des décisions dans l'élaboration de ces modalités de remboursement.

Après délibération et avoir entendu les propositions des conseillers, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'en cas d'une annulation notifiée au moins un mois avant la date de l'évènement prévu, le montant total versé sera restitué. Il décide également que si l'annulation est notifiée moins d'un mois avant la date de l'évènement prévu, un montant de 70% de la somme versée sera restitué et un montant de 30% restera acquis par la commune à titre de dédommagement. Il précise qu'il est toutefois entendu que cette retenue ne s'applique pas en cas de force majeure, des justificatifs prouvant le caractère exceptionnel pourront être sollicités au cas par cas.

## **8 – MODALITES DE REMBOURSEMENT EN CAS DE DEGRADATIONS LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, rappelle à l'assemblée qu'un chèque de caution ne peut être demandé lors de la location de la salle polyvalente.

Il propose d'instaurer les modalités de remboursement par le loueur en cas de dégradation.

Après délibération et avoir entendu les propositions des conseillers, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que toute dégradation constatée donnera lieu à réparation par le biais de l'assurance responsabilité civile du loueur ou par le règlement d'un avis de paiement envoyé au loueur dont le montant sera établi au vu du devis établi couvrant la réparation ou le remplacement.

## **9 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, propose à l'assemblée de modifier le règlement d'utilisation de la salle polyvalente afin d'y inclure les nouvelles modalités de paiement de la location à compter du 01/07/2023, les modalités de remboursement en cas d'annulation de la location de la salle polyvalente et celles de remboursement du loueur en cas de dégradation ainsi qu'une omission. Il présente les propositions de modification des articles 1, 2 et 3 sur les 9 articles qui composent ce règlement.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications proposées du règlement intérieur d'utilisation de la salle polyvalente.

## **10 – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET ASSOCIATIONS**

Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, rappelle au conseil municipal que pour les associations de la commune il avait été décidé qu'une subvention de 300€ serait versée à la société de chasse de Morlincourt et à la Compagnie de tir à l'arc, un prêt à titre gracieux de la salle polyvalente pour le Club des Bons Amis et d'un local pour les Morlincools. Il l'informe que depuis peu un petit local pour les chasseurs est mis à disposition. La Compagnies d'Arc bénéficie de l'eau et électricité.

Il rappelle également que chaque association bénéficie du prêt de la salle à titre gracieux pour une de leurs manifestations.

Il lui fait savoir que rien n'a été mis par écrit et qu'il serait judicieux de le faire pour éviter tout malentendu car actuellement, certaines associations bénéficient de plus d'une fois par an du prêt de la salle.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur le paiement par les associations de la location de la salle au-delà du premier prêt à titre gracieux ou le paiement uniquement du forfait ménage ou le faire à titre gracieux toute l'année.

Madame Leroy présente de nouveau un modèle de règlement de salle polyvalente qui a introduit ce sujet et qui aborde également le prêt de la salle polyvalente aux associations extérieures.

Les conseillers municipaux demandent un temps de réflexion et l'étude d'autres modèles de règlement concernant les associations. Ils demandent que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur DEGAUCHY informe certains conseillers que la fermeture d'une classe du regroupement scolaire avait été envisagée. En effet, un mail du Président du SIRS est arrivé le 30 janvier sur cette éventualité et que suite à la mobilisation des parents d'élève et des élus, un courrier a été envoyée à l'Inspecteur d'académie en même temps qu'une pétition circulait. Il leur fait savoir que la réponse définitive est arrivée début février et que pour cette année toutes les classes restent ouvertes mais qu'il faut être vigilant car le nombre d'élèves inscrits dans le RPI est à la limite pour une fermeture de classe.

- Monsieur DEGAUCHY fait savoir à l'assemblée que la mairie a reçu des cartes de remerciement d'habitants suite à la distribution des colis de fin d'année ainsi que de nombreuses cartes de vœux.

- Monsieur DEGAUCHY rapporte que Monsieur le Maire avait fait l'achat de panneaux de circulation mais que l'agent communal n'a pas le matériel adapté pour la pose de certains panneaux. Il propose de faire établir des devis pour la pose des panneaux restants et il les présentera à la prochaine réunion du conseil municipal.

- Monsieur DEGAUCHY informe l'assemblée qu'il a été contacté par le club d'astronomie qui désire refaire sa manifestation d'observation des étoiles comme l'an passé avec la participation de la classe de CM2 de Morlincourt et qu'il désire encore occuper la salle polyvalente en semaine pour mettre en place des ateliers.

Le conseil municipal donne son accord et demande à Monsieur DEGAUCHY de se charger de l'organisation du nettoyage de la salle polyvalent au lendemain de la manifestation.

Monsieur DEGAUCHY a demandé au club d'astronomie de se mettre en relation avec la Directrice de l'école de Morlincourt pour la participation des élèves de CM2.

- Monsieur DEGAUCHY fait savoir à l'assemblée que la réunion pour le vote du budget et CA aura lieu Prochainement.

- Monsieur DEGAUCHY présente un devis fourni par Madame MARSON pour une balade nature qui peut être organisée aux étangs de Morlincourt par le CPIE des Pays de l'Oise pour un montant de 242.00€. Cette balade serait l'occasion de découvrir la faune et la flore de nos étangs et serait limitée à 30 personnes.

Le conseil municipal demande que ce sujet soit mis au prochain ordre du jour.

- Madame MARSON demande à occuper la salle polyvalente à titre gracieux en avril pour la présentation d'un spectacle de contes pour adultes conçu par l'atelier conte de la Compagnie Conte là d'ssus. Le conseil municipal donne son accord.

- Monsieur FACHE demande s'il est possible de mettre au budget l'achat d'une petite table pour poser le rétroprojecteur.

Il demande également où en est le projet de pose de panneaux solaires. Monsieur DEGAUCHY lui répond qu'il a contacté le SE60 en septembre mais qu'aucun devis n'est parvenu à la mairie malgré les nombreuses relances auprès de la personne qui s'occupe de ce sujet. Il se charge de recontacter le SE60.

- Madame MARSON demande s'il est possible de refaire la manifestation d'Halloween qui rencontre un vif succès.

Madame BOBOWSKI dit que vu que tous les enfants du regroupement scolaire sont invités il y a beaucoup de participants qui n'habitent pas la commune et qu'il faudrait peut-être faire participer les autres communes.

Madame MARSON lui répond que c'est une façon de faire vivre notre village et que les dépenses se sont élevées à 95.00€ seulement.

Madame BOBOWSKI aimerait savoir s'il est possible alors d'organiser un arbre de Noël pour les enfants de la commune.

Le conseil municipal demande un temps de réflexion pour cette demande.

- Monsieur FORMONT informe les conseillers municipaux que l'EPFLO abandonne son accompagnement auprès de notre commune dans le projet de continuité du lotissement du Haut Village. Il fait savoir que ce projet est donc compromis.

- Madame LOIFERT fait part à l'assemblée qu'elle a contacté les dirigeants du bus restaurant « Le Voyage Gourmand » pour savoir s'ils pouvaient se déplacer à Morlincourt. Leur réponse est que la prochaine disponibilité est fin mai, qu'ils donnent un forfait de 15.00€ par passage aux communes et que leur installation nécessite un compteur électrique triphasé.

Les conseillers municipaux sont informés par Monsieur DEGAUCHY qu'il n'y a plus de compteur triphasé à la mairie et propose de faire réaliser un devis pour son installation.

La proposition de Madame LOIFERT sera revue prochainement.

- Monsieur DEGAUCHY revient sur les deux informations transmises au conseil municipal : un flyer sur le SNU (Service National Universel) qui a été transmis uniquement pour information et la présentation de « La Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales » diffusée par ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales) lors de la Conférence des Maires au Campus INNOVIA le 2 février 2023. Ce sujet nous sensibilise au problème de l'imperméabilisation des surfaces et ses conséquences que sont les inondations, les coulées de boue, les rejets d'effluent en milieu naturel, ... auxquels notre commune peut être confrontée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, déclare la session close. La séance est levée à vingt-deux heures et cinquante-cinq minutes.

Pour le Maire empêché  
l'Adjoint



Marc DEGAUCHY

La Secrétaire de séance,



Aurélie BOBOWSKI